

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 1^{ER} DECEMBRE 2015**

Etaients présents : MM MAYOR G. DEBRAUWER A. AERBEYDT M. HALLUIN P. BERNARD-LIEVEN M.J. MARCQ F. GALAND R. HOCHART GILLES F. DELTOUR J.P. AMUSAN-ROYER J. (arrivée à 19 h 30) RIGAUT B. FEVRIER V. TOMASELLA Ch. PLATEL L. HAZELL N. VERSMESSEN P. BROUTIN F. MESTDAGH J. DAL MORO S. DOURDENT L. (arrivée à 19 h 35).

Procuration : MME VANDAELE-MEQUIGNON Carine donne procuration à MR MAYOR Gérard.

Absents excusés : MM. POUILLE O. THOMAS B.

Secrétaire de séance : Madame LIEVEN Marie-José

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR

**1 – Séjour pour adolescents juillet 2016
Désignation du prestataire**

A l'issue de l'analyse des offres par la commission d'ouverture des plis, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'Association Découverte Aventure Vacances (ADAV) à BERGUES, pour un séjour à **ANTIBES** au prix de **1 045 euros** par personne du **8 au 21 juillet 2016**.

**2 – Séjour pour adolescents juillet 2016
Modalités d'organisation et de fonctionnement**

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit la participation des familles :

QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT POUR LE SEJOUR
0 à 500 €	460.00 €
501 0 619 €	480.00 €
620 0 772 €	520.00 €
773 0 910 €	610.00 €
Au-dessus de 910 €	650.00 €
Pour les personnes extérieures à la commune sera appliqué le tarif du coût réel	Prix coûtant : 1 045.00 €

**3 – Accueil de loisirs année 2016
Primaire – Maternel – Pré-adolescents
Tarif des repas et prestations**

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit, le montant des tarifs et prestations des accueils de loisirs 2016.

Tarifs repas et de garderie :

	REPAS	GARDERIE
Enfants domiciliés à Allennes-les-Marais et dans la Communauté de Communes de la Haute Deûle	2.83 €	2.63 €
Enfants extérieurs à la Communauté de Communes de la Haute Deûle	4.65 €	3.65 €

Activités :

La participation des familles dont les parents habitent la Commune d'Allennes-les-Marais sera modulée la fonction du quotient familial, pour les quotients familiaux supérieurs à 500.00 €.

Tranche d'âge de 3 à 11 ans

QUOTIENT FAMILIAL	MATERNEL ET PRIMAIRE PARTICIPATION JOURNALIERE
0 à 500 €	3.45 €
501 à 619 €	3.65 €
620 à 772 €	4.65 €
773 à 910 €	5.35 €
Au-dessus de 910 €	5.75 €
Extérieur à la commune	6.90 €

Les pré-adolescents se verront proposer des séjours en camping. Les tarifs seront établis ultérieurement.

4 – Restauration scolaire

Tarification des repas à compter du 1^{er} août 2016 – Enfants - Adultes

Monsieur le Maire propose donc de fixer comme suit ces modalités de tarification et par jour des repas pris à compter du **1^{er} août 2016** :

	Tarifs	Tarifs majorés de 30 %
Enfants domiciliés à Allennes-les-Marais et dans les communes de la Communauté de Communes de la Haute Deûle	2.88 €	3.74 €
Enfants extérieurs à la Commune et à la Communauté de Communes de la Haute Deûle	4.75 €	6.17 €

	Tarif	Tarif majoré de 30 %
ADULTES	3.84 €	4.99 €

5 – Garderie périscolaire

Prix de journée à compter du 1^{er} août 2016

Le Conseil Municipal décide d'établir comme suit les modalités de tarification de prix de journée à compter du 1^{er} août 2016.

	Prix de journée		Mercredi en période scolaire	
	Jour de classe	Hors période scolaire	Garderie matin avant la classe et après-midi	Garderie avant la classe
Enfants domiciliés à Allennes-les-Marais et dans les communes de la Communauté de Communes de la Haute Deûle	2,68 €	5,35 €	4,14 €	1,57 €
	Majoration 30 %			
	3,48 €	6,96 €	5,38 €	2,04 €
Enfants extérieurs à la Commune et à la Communauté de Communes de la Haute Deûle	3,74 €	6,87 €	5,15 €	2,07 €
	Majoration 30 %			
	4,86 €	8,93 €	6,70 €	2,69 €

6 – Attribution de compensation

Reversement à la Communauté de Communes de la Haute Deûle de l'attribution de compensation au titre de l'année 2015.

Montant fixé à **33 735.52 €**.

7 – Mise en gardiennage d'un véhicule Emission d'un titre de recette

Un véhicule a été incendié sur un parking rue Roger Salengro et a nécessité sa mise en gardiennage puis sa destruction.

Un titre de recette sera engagé d'un montant de **301,61 €** à l'encontre du propriétaire.

8 – Déclassement du chemin rural n° 11 dit « Chemin du Petit Marais »

Ce chemin est intégré à l'opération de lotissement qui a fait l'objet d'une modification du PLU et de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal donne son accord en vue du déclassement de ce chemin.

9 – Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
(Suppression d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe)

Un agent municipal peut bénéficier d'un avancement de grade, puisqu'il répond aux conditions d'ancienneté et de position statutaire.

Avis favorable du Conseil Municipal.

10 – Locaux associatifs 26 rue Franche et garages rue du Commandant Cousteau
Travaux de couverture et de désamiantage
Consultation

Le Conseil Municipal donne son accord sur l'engagement d'une procédure de consultation pour les travaux de couverture et de désamiantage des bâtiments associatifs situé 26 rue Franche derrière la mairie, auxquels s'ajoutera le remplacement des couvertures des garages rue du Commandant Cousteau.

11 – Création du Agence Postale Communale

Monsieur le Maire rappelle la situation du bureau de poste de notre commune qui présente une fréquentation en baisse depuis plusieurs années. La diminution des opérations qui en résulte, s'est accompagnée d'une réorganisation des horaires d'ouverture.

L'avenir de la présence postale se trouve à terme dans la création d'une agence postale communale installée dans les locaux de la Mairie, dont les modalités seront à déterminer à savoir :

- Formation d'un agent et recrutement éventuellement
- Installation technique (lignes téléphoniques ...)
- Mobilier, coffre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de s'engager dans la démarche de la mise en place d'une agence postale municipale.
- Précise que la création interviendrait dans les premiers mois de l'année 2016.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute convention et plus généralement prendre les dispositions en vue de la mise en œuvre de la présente délibération.

12 – Nouvelles activités périscolaires

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal autorise la création d'un poste de non titulaire au grade d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, à raison de 3 h 00 par semaine à compter du 1^{er} janvier 2016.

13 – Questions diverses

Amicale Laïque : Monsieur DELTOUR demande que la participation de la commune pour l'achat des livres de prix soit réévaluée. Actuellement de 1.75 €, elle pourrait passer à 2.00 €, afin d'offrir aux enfants des livres intéressants.

SIASOL : Pas de hausse de redevance.

ELECTIONS : Monsieur MARCQ rappelle que le tableau des permanences aux deux bureaux n'est pas complet et qu'il attend les derniers volontaires.

SYNDICAT DE LA FOURRIERE – LIGUE PROTECTRICE DES ANIMAUX :

Madame AERBEYDT

-Projet d'agrandissement du refuge pour animaux sur la zone occupée par les « Gens du voyage » dans le secteur rue de Marquillies à Lille.

-La cotisation des communes ne change pas.

TELETHON :


Mme LIEVEN : Vendredi 4 décembre 2015

Marche de nuit : Pour le départ, rendez-vous à la salle Sicot-Coulon.

SALLE DES SPORTS LEO LAGRANGE :

Mr DEBRAUWER : La couverture est terminée. Les évacuations d'eaux pluviales sont en cours ainsi que l'isolation anti-feu de la charpente.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 h 35.

 Le Maire,
G.MAYOR

